

AGGLORAID CITOYEN 2023

Sous-préfecture de Dreux

Le Sous-préfet de l'Arrondissement de Dreux :

L'AGGLORAID CITOYEN organisé par la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, avec le soutien de l'État, est l'occasion de vous ouvrir les portes de la Sous-préfecture, maison de l'ensemble des services de l'État dans l'arrondissement, sous l'autorité du Préfet.

Lors de votre visite vous seront présentés les symboles de la République qui nous rassemblent. Ce dépliant vous présente les valeurs de l'État et de la République au service de tous les citoyens, dont ceux des 108 communes de l'arrondissement de Dreux.

Espérant que cette brève expérience vous enrichira en tant que citoyen, je souhaite un bon Aggloraïd Citoyen à chacun de vous.

*à Dreux
le 20 septembre 2023*

*Xavier LUQUET
Sous-préfet de Dreux*

LES SYMBOLES DE NOTRE RÉPUBLIQUE

(Portail Internet de l'Élysée)

Le drapeau français



Ce sont les couleurs du drapeau français. Sais-tu pourquoi ? Le blanc, c'était la couleur du roi. Le bleu et le rouge étaient les couleurs de la ville de Paris. Imaginée pendant la Révolution française, en 1789, l'alliance des trois couleurs était donc le symbole de l'alliance du roi et du peuple et reste le symbole d'une France unie.

La Marseillaise de Rouget de Lisle

"Allons enfants de la patrie, Le jour de gloire est arrivé !" Si tu connais ces paroles c'est parce que c'est ainsi que commence notre hymne national. Il a été composé pendant la Révolution française, quand les Français se déchiraient et alors qu'ils devaient s'unir pour faire face aux attaques de pays ennemis. Aujourd'hui encore quand on le chante on dépasse ce qui nous divise et on se rappelle qu'on est tous Français.



La Marianne



Tu la reconnais facilement car elle porte toujours un bonnet. Elle apparaît sur les timbres poste et sa statue se trouve dans toutes les Mairies. Mais qui est cette "Marianne" ? Marianne est le visage choisi pendant la Révolution française pour représenter la Liberté et la République. Son bonnet est appelé "bonnet phrygien". C'est le bonnet que portaient dans l'Antiquité les esclaves que leur maître avait décidé d'affranchir, c'est-à-dire de libérer.

La fête nationale du 14 juillet

On le fête en mémoire du 14 juillet 1790 : un an après la prise de la Bastille qui a été le début de la Révolution française, a eu lieu la Fête de la Fédération qui fêtait l'unité de tous les Français. C'est en souvenir de cette union que chaque année le 14 juillet est un jour férié. Les troupes militaires défilent sur les Champs-Élysées à Paris pour montrer la force de la République.



Le sceau



Un sceau sert à "sceller" c'est-à-dire fermer un document. Apposer un sceau sur un document c'est le rendre officiel, inviolable. Le sceau de la République représente ses attributs : la femme qui représente la liberté, le coq, l'agriculture... Aujourd'hui on utilise le sceau pour des occasions très officielles comme des modifications de la Constitution.

Le faisceau du licteur

Tu le trouves sur ton passeport, par exemple. Il représente une hache entourée de branches. Il existait déjà dans l'Antiquité romaine, où un personnage appelé le licteur le portait lors des procès. Il a été repris pendant la Révolution française : il représentait l'union de tous les Français (symbolisés par les branches) autour d'une même cause (la Liberté). On trouve aussi ce symbole sur les insignes des sénateurs et des députés.



LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ

Ces trois mots sont la devise de la République française. Ensemble, ils représentent les piliers qui nous unissent. En tant que Français, chacun d'entre nous naît libre de croire, de penser ou d'agir, à égalité et dans le respect des autres, dans un esprit de fraternité, c'est-à-dire de solidarité. Ces piliers de notre constitution font notre fierté et nous représentent partout dans le monde depuis plus de 250 ans.

*La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 rappelle à l'article 4 que
« la liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres »*



« La République française est indivisible, laïque, démocratique et sociale »

telle est l'affirmation solennelle du premier article de la Constitution française,
le texte fondateur de notre République.

UNE RÉPUBLIQUE INDIVISIBLE

Le pouvoir appartient aux citoyens français dans leur ensemble

Les citoyens élisent leurs représentants

Les lois, droits et devoirs sont les mêmes pour tous sur l'ensemble du territoire française

Une seule langue officielle est le français

UNE RÉPUBLIQUE LAÏQUE

Chacun est libre de croire ou ne pas croire

Chacun est libre d'exercer une religion ou de ne pas en exercer

L'État est neutre vis à vis de toutes les religions

La laïcité est donc l'une de nos valeurs les plus précieuses, la clé de voûte d'une société harmonieuse, le ciment de la France unie.



UNE RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE

Les libertés fondamentales sont respectées

Les représentants sont élus au suffrage universel

Tous les citoyens majeurs peuvent voter

Chaque électeur dispose d'une seule voix

Le vote est secret

Tous les citoyens ont la même valeur aux yeux de l'État quelque soit leur histoire personnelle, leur niveau d'études, leur richesse ou leur sexe

UNE RÉPUBLIQUE SOCIALE

Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits selon la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789*

L'égalité des chances (éducation, logement, emploi, santé) est assurée à chaque citoyen

La République apporte un soutien aux citoyens les plus démunis ou les plus fragiles

LES PRÉFETS

(Portail Internet du Ministère de l'Intérieur)

Le terme « préfet » vient du latin *praefectur* qui signifie « placé en tête ». Les Préfets sont nommés par décret du Président de la République et placés sous l'autorité directe du Ministre de l'Intérieur. Ils représentent l'Etat dans tout le département



En Eure-et-Loir, Monsieur Hervé JONATHAN est le Préfet, depuis le 21 août 2023. La Préfecture, d'où il dirige les services de l'État, est à Chartres. Il est secondé par quatre Sous-préfets chargés respectivement des arrondissements de Chartres, Dreux, Châteaudun, Nogent-le-Rotrou.

Ses missions sont :

 Veille à l'application des lois et des règlements	 Veille à la santé et à la salubrité publiques	 Garant de la démocratie, il organise les élections
 Veille à la protection des libertés publiques et au service rendu à l'usager	 Assure le maintien de l'ordre public, de la sécurité et la protection des personnes	 Dirige l'action des services de l'État et des services de secours
 Protège et développe le patrimoine naturel et culturel du territoire	 Assure la mise en oeuvre des grandes politiques publiques (emploi, environnement, cohésion sociale, aménagement du territoire...)	

Quelques préfets célèbres : Jean Moulin, Louis Lépine, Georges-Eugène Haussmann, Yvette Chassagne, Claude Erignac.